



## **Note FNTR : La santé-sécurité au travail dans la branche**

### **1/ Contexte général**

Le sujet de la santé-sécurité au travail est devenu, pour la FNTR, un enjeu stratégique majeur depuis de nombreuses années, à plusieurs égards :

- volonté de garantir de meilleures conditions de travail aux salariés (qu'il s'agisse des personnels de conduite ou des personnels sédentaires) ;
- renforcer par ce biais l'attractivité des métiers ;
- lutter contre l'accidentologie au travail.

Des travaux ont été engagés sur plusieurs sujets, même s'il s'agit de travaux de longue haleine :

- travaux visant à obtenir une réglementation normative concernant les opérations de chargement-déchargement et les conditions d'accueil des personnels de conduite chez les clients ;
- les travaux engagés en matière de prévention du risque routier professionnel, sur lesquels la FNTR joue un rôle moteur ;
- travaux visant à l'ouverture d'une négociation de branche portant sur la prévention des risques professionnels en logistique ;
- réflexions engagées concernant une éventuelle négociation de branche relative au FIPU (fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle) ;
- travaux menés par la FNTR dans le cadre de l'action FACT menée avec l'ANACT (notamment sur les opérations de sensibilisation et de formation et les technologies liées aux véhicules) ;
- travaux relatifs à l'apnée du sommeil (en lien avec l'organisme KLESIA, les organisations syndicales, les services de santé au travail et, à terme, les pouvoirs publics).

La FNTR identifie plusieurs difficultés structurelles qui doivent être traitées dans le cadre des réflexions en matière de santé/sécurité au travail :

- L'absence de médecins du travail, qui plus est, de ceux connaissant effectivement le TRM et ses spécificités,
- L'écart de législation du travail entre pays pouvant occasionner une concurrence « déloyale » ou à minima à bas prix, donc pas autant regardante aux conditions de travail des conducteurs,
- Le poids de l'entreprise de transport face aux clients (9 accidents sur 10 ont lieu camion à l'arrêt) dans l'élaboration des protocoles de sécurité (dé)chargement, car tout ce que met en place l'entreprise de TRM peut être réduit à néant si le client ne lui reconnaît pas son rôle de préservation de la santé de ses conducteurs.

### **2/ Les réunions de la FNTR avec les services de l'Etat**

La semaine dernière, la FNTR a été sollicitée :

- par le Ministère des Transports concernant la problématique de la santé mentale au travail et des risques psycho-sociaux (RPS) ;
- par le Ministère des Transports et le Ministère du Travail au sujet de la problématique générale de la santé/sécurité au travail.

L'objectif de l'Etat est d'aider les branches professionnelles à structurer leurs travaux sur ces dossiers et les inviter à engager des négociations de branche.

L'Etat souhaite que les branches professionnelles sinistrogènes, selon le terme utilisé, s'emparent du sujet santé-sécurité par la voie de la négociation collective de branche (sans, a priori, contrainte spécifique normative sur les aspects généraux de santé-sécurité, du moins dans ce cadre).

Il a été décidé d'une réunion de cadrage plénière impliquant l'ensemble des partenaires sociaux (même s'il a été précisé que des secteurs pourraient souhaiter une approche concrète sectorisée pour tenir compte de leurs particularismes-chacun aura l'occasion de se positionner une fois que la méthodologie de travail et la manière dont l'Etat peut aider auront été précisées).